



Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne recherche

Deux Chargé(e)s de mission Animation Projets Agro-Environnementaux et Climatiques – 8 mois

CATÉGORIE B
CONTRACTUEL GRADE TECHNICIEN

TERRITOIRE ET CONTEXTE



Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Territoire rural, de moyenne montagne, situé à cheval sur les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme et au cœur de l'Auvergne, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est le plus grand de France métropolitaine.

Il se distingue par de **nombreux patrimoines** naturels, paysagers et culturels remarquables et fragiles :

- > un volcanisme exceptionnel, tant dans la diversité de ses formes que de son étalement géographique
- > 3 massifs montagneux : Chaîne de Puys, Massif du Sancy, Massif du Cantal
- > 5 grands paysages qui organisent le territoire en régions naturelles :
 - . les Monts Dômes, ponctués par les 80 cratères de la Chaîne des Puys
 - . les reliefs accentués des Monts Dore
 - . les grands espaces du Cézallier
 - . le plateau verdoyant de l'Artense, la seule région non volcanique du Parc
 - . l'imposant stratovolcan cantalien
- > une mosaïque de milieux naturels, notamment forestiers (1/3 du Parc) et prairiaux (240 000 ha)
- > 60% du territoire reconnu pour le haut intérêt de sa biodiversité et près de 200 sites naturels remarquables
- > des ressources aquatiques de qualité : 3 400 km de cours d'eau, de multiples lacs naturels, de tourbières et zones humides (240 dans le Cézallier et l'Artense)
- > une culture traditionnelle vivante : architecture ancienne en pierre volcanique, patrimoine historique et immatériel riche, savoir-faire propres et produits reconnus (fromages, salaison, eaux minérales, gentiane, pierre volcanique...).

Chiffres clés

- . Surface : près 400 000 hectares
- . Taille : 120 km du Nord au Sud
- . Altitudes : de 400 à 1886 mètres
- . Collectivités : 147 communes, 12 groupements de communes
- . Acteurs locaux : environ 90 000 habitants



Le projet du territoire

Le territoire est actuellement classé en « Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » de 2013 à 2028. Sa **charte** constitue le projet de territoire adopté par les Communes et leurs groupements, les Départements, la Région, ainsi que l'État.

Au regard des enjeux locaux, elle prévoit des mesures et principes en faveur, à fois, de la préservation des paysages et milieux naturels remarquables, ainsi qu'au développement économique et culturel durable du territoire. Visant la préservation et valorisation des patrimoines du territoire, la charte en vigueur du Parc traite du lien culturel et social, du cadre de vie et des activités économiques du territoire. Au regard de 3 orientations, les élus des collectivités et l'Etat s'engagent à œuvrer en faveur d'une gestion concertée et durable du territoire en fonction des enjeux locaux.

La gestion du Parc

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est géré par un **syndicat mixte**. Établissement Public de Coopération Intercommunale, il regroupe les 147 communes du territoire et leurs principaux groupements. Adhèrent également le Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes, ainsi que les Conseils départementaux du Cantal et du Puy-de-Dôme.

Ces collectivités ont toutes approuvé la charte du Parc, le projet du territoire du Parc, où elles s'engagent à mettre en œuvre des mesures et à respecter des principes qu'elles se sont fixés en faveur de la préservation des patrimoines du Parc et de la valorisation d'activités durables du territoire.

Géré par des élus et doté d'une équipe pluridisciplinaire, le Syndicat mixte du Parc a des rôles multiples :

- aider les collectivités locales à mettre en œuvre ses mesures et principes (prestations de gestion de sites naturels à enjeux, accompagnement de projets notamment d'urbanisme, avis simples rendus sur de nombreux projets, veille à la cohérence et la coordination d'actions de partenaires...)
- entraîner les habitants et les socioprofessionnels dans cette même dynamique :
 - . sensibiliser les publics aux valeurs du développement durable et de la charte (respect, proximité, mesure, solidarité...)
 - . conseiller les porteurs de projets
 - . inciter à valoriser durablement l'environnement et les patrimoines dans le cadre de projets novateurs et exemplaires.
 - . coordonner et fédérer des acteurs autour de problématiques et de projets communs...

Les thématiques traitées sont variées : éducation, culture, urbanisme, biodiversité, agriculture, tourisme et activités de pleine nature, gestion forestière, exploitation des ressources du sous-sol, conciliation des usages, gestion de la fréquentation, aménagement et valorisation de sites naturels...

Le Syndicat mixte dispose d'une équipe d'environ 50 agents, répartis sur 2 sites : Montlosier dans le Puy-de-Dôme (siège administratif) et Murat dans le Cantal.

CONTEXTE DE L'OFFRE

Le syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne gère 8 sites Natura 2000 classés au titre des Directives Habitat-Faune-Flore et Oiseaux. Ils portent pour partie sur les grands massifs du Parc et pour partie sur des milieux aquatiques plus ponctuels comme des lacs, tourbières et zones humides. Leur classement traduit la présence d'espèces et d'habitats rares et menacés à l'échelle européenne pour lesquels le territoire a une responsabilité forte. Ces sites se superposent avec d'autres outils de protection comme les réserves naturelles nationales ou régionales, des APPB ou des ENS.

Par ailleurs, l'agriculture de moyenne montagne constitue l'une des activités économiques principales du territoire du Parc des Volcans d'Auvergne avec le tourisme. Il s'agit essentiellement d'élevage (dominé par les bovins) basé sur des prairies permanentes valorisées par la fauche et/ou le pâturage. Les filières de valorisation sont principalement la production fromagère pour les exploitations laitières (les 5 AOP fromagères auvergnates sont présentes) et la vente de broutards pour les exploitations allaitantes.

En décembre 2022, le syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne a été retenu par la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre de 4 Projets Agro-Environnementaux et Climatiques couvrant les 8 sites Natura 2000. Ces outils permettent de concilier les objectifs de préservation des habitats et des espèces et les pratiques agricoles. Les priorités affichées portent en premier lieu sur les milieux aquatiques et humides, puis sur les surfaces herbagères et pastorales et enfin, sur le maintien de l'ouverture des milieux à forte dynamique végétale. Les estives collectives sont par ailleurs jugées prioritaires par rapport aux agriculteurs individuels.

MISSION ET OBJECTIFS ASSIGNES

Placé(e) sous l'autorité du Directeur du Parc et de la directrice du pôle « Patrimoine naturel », en collaboration étroite avec la coordinatrice agroenvironnement/PAEC, le (la) chargé(e) de mission aura pour missions de :

- Participer à l'information des agriculteurs sur ce dispositif,
- Mettre en œuvre le projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) essentiellement sur le Massif des Monts Dore et sur les zones humides du Cézallier et de l'Artense, lié aux enjeux et à la présence des sites Natura 2000 :
 - animation et accompagnement des éleveurs à la contractualisation des MAEC : diagnostics d'exploitations au profit de collectifs et d'individuels, diagnostics de parcelles, rédaction de plans de gestion agroenvironnementaux sur différents types de milieux,
 - suivi des contractualisations sur des plans technique, financier et cartographique et synthèses,
- missions transversales : participer aux activités du service « Patrimoine naturel ».

PROFIL RECHERCHE

Formation : formation supérieure dans les domaines de l'écologie de la conservation, agronomie, gestion de l'environnement ou équivalent (bac +2 avec expérience à bac +5)

Expérience : minimum 1 an d'expérience dans le domaine de l'agroenvironnement, de préférence au sein d'un PNR, d'une collectivité territoriale ou dans le réseau des espaces protégés

Compétences requises :

- > bonnes connaissances de l'agriculture de moyenne montagne
- > bonnes connaissances des enjeux de préservation des habitats naturels (milieux secs, humides, embroussaillés)
- > bonnes connaissances naturalistes de la flore des végétations du Massif central : zones humides, prairies, pelouses
- > connaissance de l'organisation d'un PNR, des enjeux du territoire des Volcans d'Auvergne
- > bonne aptitude physique et goût à évoluer sur le terrain en moyenne montagne (nombreuses visites de parcelles)
- > maîtrise des outils de bureautique, géomatique (QGis)
- > capacités de conduite d'entretiens
- > capacités rédactionnelles et de communication
- > capacités d'expertise, d'analyse et de synthèse
- > capacités d'organisation et rigueur
- > dynamisme, autonomie, force de proposition
- > sens du travail en équipe pluridisciplinaire,
- > qualité relationnelles (sens de la négociation, du dialogue, de l'écoute)
- > permis B indispensable.

INFORMATIONS ET CONDITIONS PRATIQUES

Durée : contrat de 8 mois

Rémunération : selon expérience et statut + régime indemnitaire

Entretiens : à prévoir le 26 janvier 2023

Basé : Siège du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (Montlosier, 63970 Aydat)

Déplacements : fréquents sur le territoire et occasionnels à l'extérieur

Poste à pourvoir : idéalement mi-février 2023

Contacts et renseignements au Syndicat mixte du Parc :

Elodie MARDINÉ

Chargée de mission Agroenvironnement et Eau
T 04 73 65 64 11 M emardine@parcdesvolcans.fr

CANDIDATURE

Envoyer **CV** et **lettre de motivation** (et d'éventuelles autres pièces)

avant le 19/01/2023

à l'attention du Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

de préférence en utilisant le formulaire proposé sur l'offre en ligne sur le site du Parc (accessible depuis cette page <https://www.agir.parcdesvolcans.fr/offres-emplois-stages>),

Sinon, par mail : emardine@parcdesvolcans.fr